

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 juillet 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9 et 10 juillet 2012

2012 DAC 395 Subvention et convention à l'association Service Protestant de Mission - DEFAP (14e).

Mme Danièle POURTAUD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération en date du 26 juin 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention d'un montant de 7.500 euros à l'association Service Protestant de Mission ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Sur le rapport présenté par Mme Danièle POURTAUD au nom de la 9e Commission ;

Vu l'avis du Conseil d'arrondissement du 14e en date du 2 juillet 2012,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'équipement d'un montant de 7.500 euros est attribuée l'association Service Protestant de Mission-DEFAP 102 boulevard Arago 75014 Paris, au titre de l'année 2012, pour participer à l'informatisation du catalogue de sa bibliothèque. X07359 2012_00066 62222

Article 2 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer la convention relative à l'attribution d'une subvention d'équipement à l'association Service Protestant de Mission-DEFAP 102 boulevard Arago 75014 Paris, dont le texte est joint en annexe à la présente délibération.

Article 3 : La subvention d'équipement sera imputée sur le budget d'investissement de l'année 2012 de la Ville de Paris, rubrique 324, nature 2042, ligne VF40001, provision pour subventions d'équipement au titre du patrimoine. Mission 900-10-99-010 n° d'individualisation 12 V 00456 DAC N° AP 12 03548